MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA NAVIGATION

1re Arrondissement

Rivière de la Meurthe

CARTE OFFRANT DANS LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

(ZONE RÉSERVÉE À L'EXPROPRIATION DU DÉCRET 1-12-30 DÉC. 1898)

Dressé par M. BRUNET
Ingénieur des Ponts et Chaussées
Service 1e

Présenté par M. HUGET
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées
Service 1e

Cusines

Lay St Christophe

Bouxières aux Dames

Malzéville

St Max

Tomblaine

Maxéville

NANCY

Jarville

Laxou

Art sur Meurthe

Frouard

Pompey

Dombasle

Blainville

Gerbéville

Vezelise

Vigneulles

Barbonville

DANS LA TRAVERSÉE DE NANCY

Les zones hachurées de cette planche sont les mêmes que celles indiquées sur la planche 1 du plan de la traversée de Nancy.

Les lignes de rive du lit mineur sont celles du plan de la traversée de Nancy, à l'exclusion des parties situées en dehors du périmètre de la planche 1.

LEVÉ PAR MM. CHARLOT, PARTZ, &c.

TOULOUSE — 21

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA NAVIGATION

1er ARRONDISSEMENT

Rivière de la Moselle

ÉBAUCHE COMPOSÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

3 PLANS GÉNÉRAUX A L'APPLICATION DU DÉCRET-LOI DU 30 OCT. 1935.

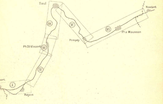
Toul
Pont Rouge
Pont Mission
Pont Mission
Pont Rouge
Pont Mission
Pont Rouge
Pont Mission
Pont Rouge

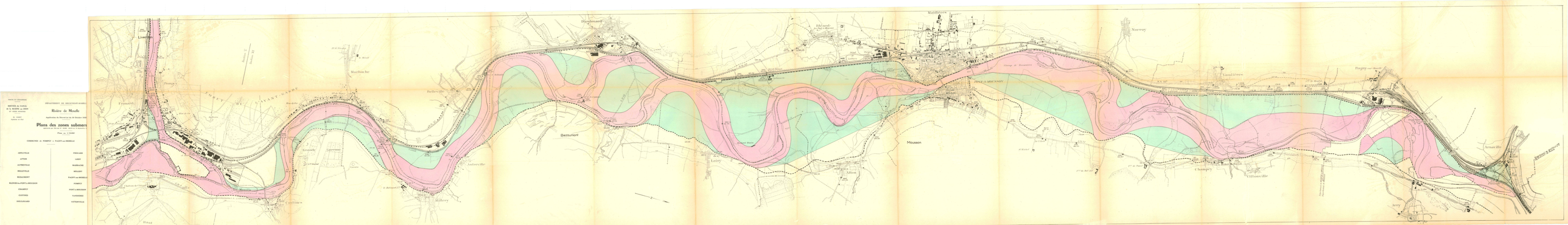
Livernon
Pomoy
Frouard
Marbache
Belleville
Diesdemarz
Blénod-les-Pont-à-Mousson
Mandres
Nouvoy
Vaudrevange
Pagny-sur-Moselle
Bezaumont
Mousson
Atton
Lesmes
Anderville
Gondreville
Millery
Cosnes
Haut
Vandières
Champey
Villiers-sur-Seille
Arry
Arnaville
Ville-Sur-Seille
Ancienne Moselle
Canal de la Marne au Rhin
Canal de Jonction
Canal de Navigation
Canal de Dérivation
Canal de Décharge
Canal de Fuite
Canal de Prise d'eau
Canal de Retour
Canal de Fuite
Canal de Prise d'eau
Canal de Retour
Canal de Prise d'eau
Canal de Fuite
Canal de Prise d'eau
Canal de Fuite
Canal de Prise d'eau
Canal de Fuite

EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
DU PLAN DES SURFACES SUBMERSIBLES (PSS)
DES VALLÉES DE LA MOSELLE ET DE LA MEURTHE

approuvé le 10/09/1956

Légende :

Zone A
Grand débit

Zone B
Débit complémentaire

----- Limite de zone inondée

Descriptif sommaire du risque

La Moselle, affluent de rive gauche du Rhin, et son affluent de rive droite la Meurthe (confluent un peu à l'aval de Nancy), connaissent des débordements assez fréquents. Elles prennent leurs sources dans le massif de Vosges, traversent la Lorraine (Vosges, Meurthe & Moselle, Moselle) avant de longer la frontière germano-luxembourgeoise et de rejoindre le Rhin à Trier.

1. Nature et caractéristique de la crue

La Moselle et la Meurthe, dans le département de Meurthe & Moselle, ont connu de nombreuses crues, dont la crue de fin 47–début 48 qui est un peu supérieure à la crue centennale. C'est la crue de référence pour la prévention des risques et qui sert de base au PSS.

2. Le PSS

Le but du PSS est de préserver le libre écoulement des crues ainsi que leurs possibilités d'étalement.
Tout projet de construction ou installation en zone réglementée par le PSS est soumis pour avis au service chargé de la police de l'eau (Service de la Navigation Nord Est) qui peut interdire la réalisation ou la subordonner au respect de prescriptions.

3. Cartographie du PSS

La cartographie représente l'extension maximale de la crue historique. On y trouve:
Zone rouge ou de grand débit = zones où passent 95% du débit de crue, avec des vitesses d'écoulement élevées.
Zone verte ou complémentaire = zones où passent 5% du débit de crue, avec des vitesses d'écoulement plutôt faibles.
Zone blanche = zones inondées en 1947, sans débit mesurable.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Équipement
Meurthe-et-Moselle